

concordat établi sur ces bases: Pie VII refusa d'y adhérer, sous prétexte qu'un semblable traité compromettrait sa puissance temporelle et spirituelle; ils passèrent outre malgré ses censures. Le saint-père marcha alors tête levée dans la voie des réactions: il se rallia aux rois de la sainte alliance, déclara une guerre terrible aux idées libérales, fulmina des excommunications contre les démocrates de France, les illuminés d'Allemagne, les radicaux d'Angleterre, et les carbonari d'Italie; il poursuivit à outrance les écrivains indépendants, et poussa la lâcheté jusqu'à persécuter un vénérable vieillard, le vertueux Llorente, l'auteur de l'Histoire de l'Inquisition en Espagne, qui s'était réfugié à Paris. A l'instigation de monsignor Macchi, nonce apostolique, le ministre de la police fit intimé à ce vieillard octogénaire, déjà fort souffrant, l'ordre de quitter la France dans un délai de quelques jours, quoiqu'on fût au milieu de l'hiver. Llorente obéit, se mit en route, et mourut avant d'avoir atteint la frontière.

Dieu frappa à son tour le persécuteur. Le 6 juillet, Pie VII fit une chute dans sa chambre et se cassa le col du fémur; tous les secours de la science furent impuissants pour sa guérison, et le 20 avril 1823 il expira dans la quatre-vingt-unième année de son âge, après avoir régné vingt-trois ans cinq mois six jours. On célébra ses funérailles avec la pompe accoutumée, et l'on déposa son cercueil, suivant l'usage, dans le sarcophage où le pontife mort attend le pontife vivant.

LÉON XII,

FRANÇOIS 1^{er},
empereur
d'Autriche.

260^e PAPE.

LOUIS XVIII,
CHARLES X,
rois de France.

Factions de l'inclusive et de l'exclusive dans le conclave. — Annibal della Genga est proclamé pape, sous le nom de Léon XII. — Son histoire avant son exaltation. — Il excite le roi d'Espagne à des mesures violentes contre les Cortès. — Lettre pastorale de l'archevêque de Toulouse. — Résistance en France aux progrès de l'ultramontanisme. — Maladie du saint-père. — Léon XII proclame l'ouverture d'un jubilé universel. — Églises d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre et d'Irlande. — Encyclique du pape. — Les jésuites obtiennent le privilège exclusif de l'enseignement dans les états de l'Église. — Mort de Louis XVIII. — Avènement de Charles X au trône de France. — Ouverture de la porte Sainte. — Spéculations du pontife sur les indulgences. — Fanatisme des missionnaires jésuites en France. — Richesses considérables extorquées par le pape pendant le jubilé de 1825. — Présents de sa Sainteté à la famille royale. — Les jésuites font poursuivre la presse libérale. — Dernier auto-da-fé célébré en Espagne. — Fourberies des prêtres en France; miracle de la croix de Migné. — Tentatives des jésuites pour s'emparer de l'enseignement en France. — Lutte entre les disciples d'Ignace de Loyola et l'Université. — Ordonnances contre la société de Jésus. — Catholiques d'Angleterre et d'Irlande. — Mort de Léon XII.

Nous croyons utile, à une époque où tout fait présager la ruine imminente de la papauté, de faire connaître les usages qui régissent le sacré collège, et de transmettre à la postérité les règlements qui sont établis pour l'élection des chefs de

l'Église, avant qu'ils soient tombés dans l'oubli. Les cardinaux sont divisés en trois classes; la première comprend six cardinaux appelés suburbicaires, ce sont les prélats de Sabine, de Frascati, de Porto et Sainte-Rufine, de Veletri, de Palestrine et d'Albano; la deuxième compte cinquante cardinaux-prêtres, parmi lesquels se trouvent des évêques des différentes nations catholiques; la troisième est composée de quatorze cardinaux-diacres; mais ce nombre de soixante-dix princes de l'Église n'est jamais rempli; le plus ordinairement le sacré collège réunit cinquante-cinq à soixante membres. Le pape, pour être élu, doit obtenir les deux tiers des voix plus une. A l'ouverture du conclave, les cardinaux se partagent en deux sections qu'on nomme l'inclusive et l'exclusive; la première, composée principalement des Italiens, qui sont toujours en majorité, a pour but de réunir le groupe d'électeurs nécessaire pour la nomination, afin de choisir le pape dans son sein; l'exclusive est formée par les prélats étrangers et par ceux qui n'ont pas encore pu vendre leur voix; par opposition, elle tend à organiser une minorité pour empêcher l'élection. En outre, la France, l'Espagne et l'Autriche exercent un droit d'exclusion, c'est-à-dire peuvent éliminer un candidat qui a réuni la majorité, s'il ne leur est pas agréable; mais ce droit ayant été exercé une seule fois par chaque puissance, elles sont obligées d'accepter le choix qui est fait ensuite.

Seize jours après la mort de Pie VII, cinquante cardinaux entrèrent en conclave pour lui donner un successeur. Les brigues, qui avaient été fort animées avant la réunion du sacré collège, continuèrent encore pendant vingt-six jours.

Enfin le cardinal Annibal della Genga l'emporta sur ses compétiteurs, et fut proclamé pape le 28 septembre 1823, sous le nom de Léon XII. L'élection avait porté sur un prélat âgé seulement de soixante-trois ans, ce qui semblait être une dérogação aux habitudes des cardinaux, qui élèvent ordinairement de préférence au saint-siège des titulaires courbés par l'âge et penchés vers la tombe; mais Annibal rachetait ce défaut par une santé languissante et des infirmités précoces, fruits des débauches de sa jeunesse, qui faisaient prévoir qu'il ne garderait pas longtemps le dépôt qui lui était confié.

Le nouveau pontife était né dans le diocèse de Fabriano; son père se nommait Hilaire, comte della Genga, et sa mère, Louise Periberti. Dès sa jeunesse, ses parents lui avaient fait embrasser l'état ecclésiastique, où il n'avait pas tardé à s'élever aux plus hautes dignités par suite de ses intrigues avec des courtisanes romaines, et de ses liaisons avec les bâtards de l'incestueux Pie VI. Il avait obtenu de ce pape le titre d'archevêque de Tyr et la nonciature de Cologne. Sous Pie VII, il avait été accrédité comme nonce extraordinaire près la diète de Ratisbonne pour défendre les intérêts de la cour de Rome; et envoyé plus tard auprès de Napoléon, afin de mettre le puissant empereur des Français dans les intérêts du pape. Dans cette dernière mission, le prélat s'était fait distinguer par sa bassesse et sa lâcheté; à tout propos, il accablait Napoléon des louanges les plus outrées; le nommait le héros impérial, le nouveau Charlemagne, le régénérateur du monde; il le proclamait le plus fort entre les grands, le plus glorieux entre les puissants, le prédestiné de Dieu de toute éternité..... Ce qui ne l'empêcha pas, lors-

que la fortune eut tourné, quand Napoléon eut été contraint de céder le trône aux Bourbons, de se présenter à la cour de Louis XVIII avec la qualité de nonce extraordinaire, et de le féliciter de ce que le Dieu des armées l'avait conduit comme par la main sur le trône de ses ancêtres, pour mettre un terme aux tribulations de l'Église catholique, cette sainte épouse du Christ, laquelle n'avait point cessé de se lamenter sur les maux causés par l'usurpateur.

De retour en Italie, Annibal fut promu au cardinalat, et obtint en outre la charge de vicaire général de sa Sainteté. Il était déjà archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, préfet des congrégations de la résidence des évêques, de l'immunité ecclésiastique et du spirituel du collège et du séminaire romain, et cumulait d'énormes bénéfices. Il avait acquis une très-grande influence sur l'esprit de Pie VII, et avait contribué puissamment à faire rendre les règlements qui remettaient en vigueur les pratiques barbares abolies pendant le séjour des Français, l'estrapade, le chevalet et les odieuses tortures usitées par la sainte inquisition.

Tels étaient les antécédents de ce prêtre fanatique. Devenu pape, Annibal della Genga voulut achever l'œuvre commencée par son prédécesseur, anéantir la liberté et faire rétrograder la civilisation jusqu'aux siècles de barbarie. Il adressa des félicitations au roi d'Espagne, Ferdinand VII, prince fourbe, lâche et parjure, relativement à sa réinstallation, et à Louis XVIII, sur les secours qu'il avait prêtés à ce monarque, en hommes et en argent, pour faire triompher le despotisme. Ensuite il essaya d'étendre son influence sur la France, et excita le cardinal Clermont-Tonnerre, archevêque

de Toulouse, qui se trouvait à Rome, à rédiger pour son troupeau une Lettre pastorale qui devait servir de ballon d'essai, et mettre sa Sainteté à même de juger de l'état des esprits. Le prélat réclamait dans sa lettre des modifications législatives pour que les lois du royaume fussent en harmonie avec celles de l'Église, c'est-à-dire concourussent à l'asservissement et à l'abrutissement de la nation; il demandait la réhabilitation des fêtes solennelles ou chômages catholiques; le rétablissement d'un grand nombre d'ordres religieux de cette milice monacale qui pendant des siècles avait pesé sur la nation, dévoré la substance des peuples et corrompu les mœurs; il réclamait encore l'indépendance des ministres de la religion, c'est-à-dire qu'on rendit aux prêtres les riches domaines qu'ils avaient extorqués aux âmes faibles et dont la République les avait dépouillés: enfin il exprimait le vœu de voir la suppression des lois organiques.

Toute la France s'émut à l'apparition de cette Lettre pastorale: les écrivains de l'opposition la signalèrent comme attentatoire aux libertés constitutionnelles consacrées par la Charte, et firent entendre un langage si énergique, que Louis XVIII se vit contraint de rendre une ordonnance royale qui déclarait cette lettre abusive, et la supprimait comme contraire aux lois du royaume, aux prérogatives et à l'indépendance de la couronne.

Sur ces entrefaites, Léon XII tomba malade, et si gravement, que les cardinaux eurent un instant l'espérance de le voir succomber; mais il se rétablit, et après quelques mois de convalescence il put reprendre le cours de ses travaux apostoliques. Un de ses premiers soins fut de promulguer

la bulle « *Quod hoc ineunte sæculo,* » qui annonçait pour l'année 1825 l'ouverture d'un jubilé universel, afin de ranimer le commerce des dispenses, des indulgences, des bénédictions et des absolutions, fort discrédité depuis la révolution française. Il songea également à faire prédominer son influence dans les pays protestants, tantôt en s'alliant avec les peuples contre les souverains, tantôt en faisant cause commune avec ces derniers suivant les intérêts de sa politique; li réussit de cette manière à faire naître de graves collisions dans les cantons de Berne, de Genève, de Vaud, dans plusieurs états de l'Allemagne, dans le Hanovre et en Irlande. Ensuite il attaqua l'école philosophique et libérale, dont les progrès ne laissaient pas que d'être fort inquiétants pour le saint-siège, et la dénonça à la vindicte des nations dans une lettre encyclique. Sa Sainteté s'exprimait en ces termes :

« Il est une secte, mes frères, qui, s'arrogeant à tort le
 » nom de philosophie, a ranimé de leurs cendres les phan-
 » langes dispersées des erreurs. Cette secte, couverte au
 » dehors des apparences flatteuses de la piété et de la libé-
 » ralité, professe le tolérantisme ou plutôt l'indifférence, et
 » l'étend non-seulement aux affaires civiles, mais même à
 » celles de la religion, en enseignant que Dieu a donné à tout
 » homme une entière liberté; de sorte que chacun peut, sans
 » danger pour son salut, embrasser et adopter la secte ou
 » l'opinion qui lui sourit suivant son jugement privé.....
 » Cette doctrine, quoique séduisante et sensée en apparence,
 » est absurde au fond; et je ne saurais trop vous prémunir
 » contre l'impiété de ces hommes en délire.....
 » Que dirais-je encore? L'iniquité des ennemis du saint-

» siège s'est tellement accrue, que, outre le déluge de livres
 » pernicieux dont ils inondent l'Europe, elle va jusqu'au
 » point de faire tourner au détriment de la religion les saintes
 » Écritures. Une société, vulgairement appelée biblique, se
 » répand audacieusement par toute la terre; et au mépris
 » des traditions des saints Pères, contrairement au célèbre
 » décret du concile de Trente, qui défend de vulgariser les
 » saintes Écritures, elle publie des traductions dans tous les
 » idiomes des peuples de la terre. Plusieurs de nos prédé-
 » cesseurs ont fait des lois pour détourner ce fléau; et nous
 » aussi, pour nous acquitter de notre devoir apostolique,
 » nous engageons les pasteurs à éloigner avec soin leurs trou-
 » peaux de ces pâturages mortels..... Que Dieu se lève! qu'il
 » réprime, qu'il confonde, qu'il anéantisse cette licence ef-
 » frénée de parler, d'écrire et de publier des écrits! »

Sa Sainteté voulut se créer des auxiliaires puissants dans la lutte qu'elle entreprenait, et songea naturellement aux jésuites. Elle combla les bons Pères d'honneurs et de richesses pour les attacher davantage à sa cause; elle céda et assigna à perpétuité à la compagnie et à son général Louis Fortis, le collège romain avec l'église de Saint-Ignace, plusieurs couvents, l'oratoire dit du Père Caravita, le musée, la bibliothèque, l'observatoire et tout ce qui en dépendait; elle les investit en outre du privilège exclusif d'enseignement, et publia une constitution relative aux moyens de diriger l'éducation dans les états ecclésiastiques.

Une fois entré dans la voie des réformes, le fanatique Léon XII ne s'en tint pas à ces premiers réglemens; il fit des édits sur les choses les plus simples, sur les costumes, sur

les ameublements, sur les équipages, sur les spectacles, sur les bals; bientôt Rome prit un aspect morne et funèbre, comme au temps du farouche Pie V, de sanguinaire mémoire; les fastidieuses cérémonies du culte remplacèrent les plaisirs les plus innocents; des espions sacrés circulèrent nuit et jour dans la ville des Césars pour surprendre les délinquants, pour surveiller les familles. La censure pontificale s'étendit jusque sur la toilette des femmes; des peines sévères furent portées contre toutes les dames romaines qui s'habillaient avec élégance, et qui laissaient deviner sous la gaze leurs formes nobles et gracieuses. Le saint-père alla plus loin encore, il remonta à la source du délit de coquetterie, et défendit aux couturières, aux lingères et aux marchandes de modes, sous menace d'excommunication, de faire des robes décolletées.

Pendant que Léon XII, à Rome, remplissait son rôle de pape, Louis XVIII terminait son règne et laissait le trône de France au comte d'Artois, son frère, débauché émérite devenu cafard, dévot renforcé et affilié aux jésuites; le nouveau souverain prit le nom de Charles X.

Trois mois après cet événement s'ouvrit le jubilé: Léon XII, suivant l'usage, se rendit la veille de Noël au portique de l'église de Saint-Pierre, en grande cérémonie, couvert d'un manteau d'argent, emblème de la riche moisson qu'il comptait faire, il frappa trois fois au chambranle de la porte, qui tomba en dedans, et laissa le passage libre aux dévots imbéciles qui désiraient apporter leurs offrandes.

Quoiqu'on ne fût plus aux beaux temps de l'Eglise, où la publication d'un jubilé faisait affluer à Rome tant de richesses

que les caves du Vatican ne pouvaient les contenir, néanmoins le pape eut lieu d'être satisfait; les jésuites surent admirablement exploiter la superstition des catholiques: ils organisèrent des missions, parcoururent les villes, les villages, les plus petits bourgs, plantèrent des croix, firent des prêches en plein vent, fanatisèrent les populations et extorquèrent partout l'argent des fidèles. Indépendamment de ces moyens extraordinaires, Léon XII avait eu l'idée, afin de grossir ses trésors, de remettre en vigueur les taxes de la chancellerie apostolique pour le rachat des crimes, ce qui lui avait encore réussi fort heureusement. On l'avait entendu dire, à l'occasion de cette mesure, aux cardinaux qui lui faisaient des observations sur le danger de donner de justes prétextes aux ennemis du papisme de déclamer contre les abus: « Bah! » ne craignez rien, nous mettrons tous les écrivains à la raison; je fais aujourd'hui de l'argent avec la religion, pour » faire demain de la religion avec de l'argent. »

En effet, il employa généreusement une somme assez considérable à l'acquisition d'une épée et d'une toque garnie de pierreries qu'il envoya au stupide duc d'Angoulême, fils aîné de Charles X; il y joignit pour la dauphine le manteau d'argent avec lequel il avait ouvert la porte sainte, ainsi que de magnifiques médailles, et pour Madame, veuve du duc de Berry, second fils du roi, deux camées en agate, représentant le Sauveur et saint Pierre, et deux reliquaires renfermant l'un du bois de la crèche où le Christ était né, l'autre un morceau de la pierre du tombeau du chef des apôtres: ces deux derniers objets trouvèrent bon nombre d'incrédules à la cour de France. Le prince et les princesses